



Une camionnette a coupé ma motocyclette à la sortie d'un chemin m

Par **somome99**, le **14/11/2009** à **20:36**

Si je n'avais pas fais de multiple manoeuvre j'aurais frappé ce véhicule de plein fouet. Lors de ces manoeuvres ma moto a glissé et je n'ai jamais touché le véhicule, (d'après le rapport de police) passent derrière le véhicule et fini ma chute dans le fossé. Le rapport de police stipule que j'ai passé devant le véhicule ce qui est faux (j'ai un témoin qui peut le confirmé), il n'y a aucun autre véhicule d'impliqué dans l'accident (d'après rapport de police), donc j'ai été seul responsable de mon accident (100% responsable).
D'après moi j'ai touché le derrière du véhicule lors de ma glissade et le policier ne m'a jamais intérogé sur l'accident.
Questions: Suis- je vraiment responsable 100% et l'autre véhicule a 0% et est-ce que je peut contesté cela?
P.S. +ou - 5 000\$ de dommages.
Merci Maitre de votre réponse.
Bien a vous
Somome 99